

EN BREF

- **09/03/2023** – Assurance Maladie : L'[Assurance Maladie](#) a détecté et stoppé un montant de fraude record pour 2022 évalué à 315,8 millions d'euros, une augmentation de +44% par rapport à 2021.
- **21/03/2023** – Catastrophe Naturelle : Un [rapport du Sénat](#) revient sur la pérennité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles face à la sécheresse et souligne les limites de son fonctionnement actuel.
- **24/03/2023** – Assurance : À partir du 1er juin 2023, les assurés auront la [possibilité de résilier](#) leur contrat auto, habitation ou santé en un seul clic. Cette mesure sera mise en place dans le cadre de la loi pouvoir d'achat.
- **26/03/2023** – Assurance Chômage : Face à l'inflation, l'Unédic, organisme en charge du régime d'assurance-chômage, a demandé [une revalorisation exceptionnelle](#) de l'allocation de retour à l'emploi (ARE). En plus de la hausse annuelle du 1er juillet 2023, une revalorisation exceptionnelle de 1,9% devrait être appliquée le 1er avril.
- **29/03/2023** – Assurance Vie : Les cotisations en [assurance vie](#) ont atteint 13 milliards d'euros en février 2023. La collecte nette s'est établie à +1,1 milliards d'euros. Il s'agit du meilleur mois de février depuis 2010. Le marché du PER poursuit sa dynamique positive avec une augmentation de 14% des cotisations par rapport à février 2022.

Réforme des retraites en assurance

A partir du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de [départ à la retraite](#) sera progressivement réhaussé de trois mois par année de naissance. Cela signifie qu'en 2027, l'âge légal sera de 63 ans et 3 mois avec une cible à 64 ans en 2030. Ainsi, afin de bénéficier d'une retraite à taux plein, il faudra avoir cotisé pendant 43 ans, dès 2027.

Cette réforme impacte le monde de l'assurance, notamment en prévoyance, emprunteur et épargne retraite.

De manière générale, les assureurs devront certainement revoir la tarification de leurs produits à la hausse.

Régimes de prévoyance

En [prévoyance](#), ce sont plus particulièrement les personnes en état d'incapacité qui sont touchées. En effet, les prestations en incapacité doivent être versées plus longtemps puisque l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite est reculé. Les invalides et les valides en revanche maintiennent un départ à la retraite à 62 ans.

Les assureurs vont devoir revoir leurs outils de tarification, de provisionnement ou même de projections, prenant bien en compte ces deux âges de départ à la retraite différents.

Globalement, le profil moyen de la population à assurer vieillit et les probabilités de décès, d'incapacité et d'invalidité sont plus fortes. Une hausse de la tarification est à prévoir pour maintenir les garanties existantes avec ce nouveau profil de risque.

Assurance emprunteur

Pour [l'assurance emprunteur](#), le recul de l'âge de la retraite va augmenter le niveau de sinistralité. En effet, ce recul de 2 ans rajoute 2 années supplémentaires de risque. Par conséquent, la tarification va évoluer à la hausse, mais sans modification des garanties pour autant.

Épargne retraite

Les [épargnants d'un PER](#) devront le débloquer plus tard pour bénéficier des avantages. Etant donné le recul de 2 ans de l'âge de départ à la retraite, les épargnants pourront bénéficier des avantages fiscaux du PER pendant 2 années de plus. Cela leur permettra également d'avoir une rente ou un capital plus important lors de la liquidation,

Mars 2023 : secousses dans le secteur bancaire

Le système financier international a été secoué par deux événements majeurs le mois dernier.

Il y a d'abord eu au début du mois de mars [la faillite de la Silicon Valley Bank](#), banque spécialisée dans le financement des start-up technologiques, suite à une vague de retraits bancaires. Deux autres banques ont été entraînées dans cette chute, Signature Bank et Silvergate Bank. Les défaillances de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank sont les deuxième et troisième plus importantes de l'histoire des États-Unis. L'intervention de l'État américain, garantissant notamment les dépôts au-delà des 250 000 \$, a cependant permis de limiter l'impact de cette crise.

Deuxième événement majeur de ce mois, mi-mars, c'est la banque suisse [Crédit suisse qui s'est retrouvée en difficulté](#). Elle a été rachetée en urgence par UBS, poussé par le gouvernement Suisse, sans passer par un vote des actionnaires.

La fusion effective de ces deux établissements, chacun désignés avant le rachat comme *too big too fail*, est une « tâche herculéenne » et qui devrait prendre plusieurs années [selon le gendarme des marchés financiers suisses](#).

LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.